

LE PROCES D'AGADIR

Verdict « Injustifiable » selon les observateurs français

Les procès se succèdent, dans tout le Maroc, à la suite de la vague d'arrestations à laquelle ont donné lieu les émeutes du mois de juin. A Agadir notamment, le bâtonnier Taieb Sassi a été condamné, le 27 juillet dernier, à quatre mois de prison avec sursis pour avoir distribué des tracts appelant à soutenir la manifestation organisée par la Confédération démocratique du travail.

Les deux avocats français qui ont assisté à ce procès en qualité d'observateurs, M^{rs}

Christian Charrière-Bournazel et M^{re} Jean-Louis Cocusse, donnaient hier une conférence de presse.

« Cette peine semble modérée mais elle est injustifiable », ont déclaré les deux avocats car « le dossier de Taieb, à qui les autorités reprochent surtout d'être membre de la commission administrative de l'USFP, le Parti socialiste marocain, est vide et entaché de nullité ». M. Charrière Bournazel et Cocusse ont rappelé que les autorités avaient dans un premier temps accusé le bâtonnier d'Agadir

d'avoir participé sous un déguisement aux manifestations et qu'elles avaient modifié par la suite le chef d'accusation, en apprenant qu'au même moment, ce dernier était en train de plaider à Goulmine.

Les deux avocats ont en outre souligné que Taieb Sassi avait été gardé à vue quatre jours, au lieu du délai légal de deux jours et qu'il avait été jugé en flagrant délit « un mois après les faits et pour des violences qui ne se sont pas passées dans sa région ».

Le Quotidien
9-8-81

Maroc

APRÈS LES ÉMEUTES DE CASABLANCA

Les procès de quelque deux cents militants syndicalistes et socialistes ont commencé

Rabat. — Les procès des quelque deux cents militants de la Confédération démocratique du travail et de l'Union socialiste des forces populaires, arrêtés avant et après les émeutes du 20 juin à Casablanca, sont actuellement instruits dans tout le Maroc. Ces militants seront-ils assimilés à de vulgaires émeutiers ? La réponse à cette question fournira une première indication sur les intentions du gouvernement et du souverain.

Pour le moment, les informations dont on dispose de source socialiste sont inquiétantes : la police présente à tous les détenus, émeutiers et militants syndicaux, des procès-verbaux en blanc qu'elle entend leur faire signer. Ces procès-verbaux seraient tous rédigés sur le même modèle et auraient précisément pour but d'assimiler les militants à des émeutiers. Les signataires se reconnaîtraient coupables d'atteinte à l'ordre public, d'attaques de représentants de l'autorité, de pillage de propriétés privées, etc. Les militants, notamment à Rabat, qui refusent de signer seraient maltraités, voire soumis à la torture.

On signale aussi l'ouverture de procès en province. Ainsi à Meknès, M. Jabril, responsable provincial de l'U.S.F.P., et une douzaine de militants, seraient jugés depuis vendredi dernier et le verdict serait rendu le jeudi 2 juillet. Pour le moment, c'est le seul procès où est inculpé un membre de la direction du parti socialiste.

A Rabat, quatre-vingt-deux militants C.D.T. et U.S.F.P.

De notre correspondant

comparaîtraient devant le tribunal le 13 juillet. A Casablanca, la situation est plus confuse. Selon des sources socialistes, vingt-huit à trente dirigeants C.D.T. auraient été arrêtés. Le nombre des manifestants ou des émeutiers arrêtés et poursuivis est incertain — pour les uns deux cents, pour les autres trois cents, — et ni le lieu ni la date de leur procès ne sont encore connus.

M. Driss Basri, ministre de l'intérieur, montrerait à qui veut l'entendre autant de détermination et de fermeté que le premier ministre, M^e Maati Bouabid, lorsqu'il avait annoncé, vendredi 26 juin, que cinq cents personnes environ avaient déjà été déferées devant les tribunaux. On attribue cependant au ministre de l'intérieur la volonté de faire une distinction entre les émeutiers pris en flagrant délit de pillage ou au cours de violences, et les militants politiques ou syndicaux.

Nombre d'interlocuteurs, proches du pouvoir, insistent aussi sur la volonté du souverain, revenu, dimanche, auréolé des succès remportés au sommet de l'O.U.A. et à Taïef, où a été scellée la réconciliation avec la Mauritanie, de préserver le consensus national. Le souverain en aura besoin, en effet, pour mener les négociations qui s'annoncent délicates avec la « commission de mise en œuvre du référendum ». La presse marocaine n'a pas, par exemple, mentionné le passage de la résolution de Nairobi prévoyant l'appel à l'ONU et à l'O.U.A. « pour fournir une force de maintien de la paix

qui serait stationnée au Sahara occidental ».

Les journaux et la radio affirment en revanche que la population appuie massivement l'initiative du souverain d'accepter un référendum contrôlé destiné à « vérifier » la volonté des populations des provinces contestées de devenir et de rester marocaines. Mais le consensus national qui englobait tous les partis politiques sera aussi nécessaire au roi dans les négociations qu'il devra mener face à la Mauritanie et surtout à l'Algérie.

M. Radi, chef du groupe parlementaire socialiste, a bien accompagné le roi à Nairobi pour, précisément, manifester ce consensus national, mais on souligne à l'U.S.F.P. que sa présence ne revenait pas à approuver toutes les initiatives du souverain. L'opposition socialiste n'a d'ailleurs pas encore pris position sur les nouvelles propositions du monarque, estimant qu'il revient au bureau politique, voire au comité central de se prononcer. On ignore également la position du P.P.S. (parti communiste), d'autant plus que la presse communiste, tout comme celle du parti socialiste, est suspendue depuis les émeutes du 20 juin. Rappelons que, à la fin

ROLAND DELCOUR.

Maroc

Premières condamnations des manifestants du 20 juin

Rabat. — Les premières condamnations de personnes arrêtées lors des événements du 20 juin dernier ont été prononcées par le tribunal de Larache, dans le nord du Maroc, a annoncé, le 30 juin, l'Union socialiste des forces populaires dans un communiqué remis à Reuter.

Sept personnes ont été condamnées à deux ans de prison et à une amende de 500 dirhams (30 000 francs CFA environ). Selon

l'USFP, six cents personnes seront jugées prochainement à Casablanca et cent quarante-sept à Rabat.

Les autorités n'ont jusqu'ici fourni aucune indication sur le nombre de personnes arrêtées lors des manifestations du 20 juin. Cependant, la Confédération démocratique du travail qui avait lancé le mot d'ordre d'une grève générale ainsi que l'USFP ont fait état de la détention de plusieurs dizaines de leurs cadres et militants.

L'Humanité

2-7-81

MAROC

Les procès commencent

Plus d'un millier de militants de la Confédération démocratique du travail et de l'Union socialiste des forces populaires ainsi que des manifestants arrêtés après la grève du 20 juin vont comparaître devant les tribunaux. 500 personnes — pour la plupart des lycéens et des chômeurs — sont traduites depuis vendredi devant le tribunal de grande instance de Casablanca. 140 militants de la CDT et de l'USFP doivent être déférés devant la chambre criminelle de Rabat. Un autre procès comprenant 400 inculpés est prévu pour le 27 juillet.

La solidarité du P.C.F.

Maxime Gremetz, secrétaire du Comité central du Parti communiste français, a fait, hier, la déclaration suivante :

« Je voudrais, au nom du Parti communiste français, redire mon indignation devant les sanglants massacres de Casablanca, au cours desquels des centaines de personnes ont été froidement assassinées et des milliers d'autres blessées par balles.

Les témoignages qui nous arrivent confirment la barbarie des forces de répression du roi Hassan II face aux travailleurs. Ceux-ci pourtant manifestaient pour leurs droits les plus élémentaires contre les augmentations des produits de première nécessité.

Des procès se sont ouverts clandestinement depuis trois jours et ce ne sont pas les assassins qui sont poursuivis mais les victimes !

Des milliers de personnes restent sous les verrous, dont de nombreux responsables syndicaux et politiques. La presse d'opposition est suspendue.

Le Parti communiste français réaffirme sa solidarité avec le peuple et les travailleurs marocains.

Il exige l'arrêt immédiat des poursuites judiciaires, la libération de tous les prisonniers politiques et le rétablissement de toutes les libertés démocratiques. »

Maroc

APRÈS LES ÉMEUTES DE CASABLANCA L'offensive du pouvoir contre l'opposition s'intensifie

Casablanca. — Dix jours après les sanglantes émeutes du 20 juin à Casablanca, les courants de l'opposition s'inquiètent de voir se préciser les attaques du pouvoir contre eux. Leurs journaux sont toujours interdits et le premier ministre, M^e Maati Bouabid, a précisé que cinq cents personnes ont été déferées devant les tribunaux.

Si le nombre des victimes de l'émeute n'a pas été clairement établi, une chose est certaine : la grève d'avertissement lancée par la Confédération démocratique du travail (fondée en 1978) pour protester contre la hausse des prix des produits de base (1) a été un succès : elle a été largement suivie parce qu'elle exprimait l'exaspération populaire.

A Rabat, capitale administrative ; à Fès, capitale religieuse du Nord ; à Marrakech, capitale du Sud, le mouvement a été suivi dans de nombreux secteurs, y compris celui des petits commerçants — le secrétaire général de leur syndicat a été arrêté pour avoir appuyé le mot d'ordre de la C.D.T. — et des fonctionnaires de plusieurs administrations, malgré les menaces de licenciement que le gouvernement leur avait adressées.

Mais c'est à Casablanca, capitale économique de trois millions d'habitants, que la grève a dégénéré, en quelques heures. Dès le début de la matinée du 20 juin, des accrochages avaient opposé dans les quartiers populaires le service d'ordre, alors composé de policiers auxiliaires, aux conducteurs des autobus de la C.D.T. en grève. De son côté, la foule s'en était pris aux commerçants qui n'avaient pas fermé leurs portes.

C'est vers 13 heures, alors que les désordres avaient pris une grande ampleur, que les supplétifs, les gendarmes et enfin l'armée sont entrés en action, appuyés par des automitrailleuses et, en certains points, par des blindés. A la tête des groupes compacts des manifestants venus des bidonvilles, se trouvaient des gamins d'une dizaine d'années et de très jeunes gens désœuvrés ou exaspérés par leur échec à la première session du baccalauréat de 25 mai : ils avaient appris, le 15 juin, qu'il y avait 84,23 % de recalés.

Ce sont surtout ces jeunes qui ont commencé à lapider la police, à la couvrir de lazzi et d'injures et à lancer les slogans les plus subversifs, dont certains s'en prenaient à la monarchie. Ils criaient, par exemple : « *Mitterrand augmente le SMIC, mais Hassan augmente le dguig* » (la farine, en arabe). Cela explique, sans doute, qu'il y ait eu beau-

De notre envoyé spécial

coup de jeunes parmi les victimes.

Le chiffre de six cent trente-sept morts cité par l'opposition socialiste est corroboré par nombre de témoignages. Dans les milieux communistes, on avance le chiffre de huit cents tandis que l'Association des Marocains en France (2) affirme qu'il dépasse mille. Un employé de cimetière a participé, dans un seul secteur, à l'enterrement de trois cents morts, par groupes de quatre ou cinq, alors que les autorités s'en tiennent au chiffre de soixante-six.

Les corps ont été emportés par la police et par les militaires, de manière à éviter tout enterrement public et toute manifestation éventuelle. La police est même venue chercher à domicile les corps des victimes quand elles étaient mortes chez elle ou à proximité. Ces précautions font partie d'une entreprise générale de blocage de l'information. Il s'agit de supprimer au plus vite les séquelles visibles des émeutes et d'empêcher la diffusion de toutes les informations qui contredisent la thèse officielle. Ainsi s'explique aussi l'énorme travail de nettoyage entrepris dès dimanche après-midi, alors qu'on entendait encore des coups de feu. Les épaves des véhicules brûlés, toutes les pierres et les débris de toutes sortes qui jonchaient les chaussées ont été ramassés, la signalisation routière a été remplacée. Seules les façades, noircies par l'incendie, des banques, des stations d'essence et des pharmacies témoignent encore de la violence de l'émeute, notamment dans les quartiers de Derb-Sultan et de Sebtia. Même les impacts de balles sur les murs ont été bouchés, car la thèse officielle veut que les soixante-six morts recensés aient été atteints par « *armes blanches, objets contondants ou jets de pierres* ».

Le blocage de l'information est également illustré par la suspension de toute la presse d'opposition, qu'elle soit socialiste (le quotidien *Al Moharrir* et l'hebdomadaire *Libération*, tous deux organes de l'Union socialiste des forces populaires), ou communiste (le quotidien *Al Bayane*), et l'interdiction à la vente de beaucoup de journaux étrangers, notamment français. Il s'agit de laisser le champ libre à la thèse officielle, dont les contours, menaçants pour l'opposition, se précisent de plus en plus.

Dans une longue dépêche, l'agence officielle MAP insiste sur la responsabilité du « *tandem*

U.S.F.P.-C.D.T. agissant de concert ». La dépêche de l'agence incrimine en particulier le journal *Al Moharrir* et l'accuse d'avoir lancé, dès le 19 juin, une véritable campagne qui avait consisté à assimiler à l'avance les grévistes aux « *bons Marocains* ». L'agence reconstituait ainsi le film rapide des événements : jets de pierres contre les autobus à Casablanca et à Rabat à la même heure, intimidation directe par brigades tournantes des petits commerçants, manifestations localisées, incendie de bus puis de locaux publics, construction de barricades et, enfin, « *apparition des véritables brigades civiles appelant les gens à l'émeute* ».

Du côté de l'opposition socialiste (la plupart des dirigeants de la C.D.T., notamment casablancais, sont arrêtés), on rejette avec indignation ces accusations et on relève avec inquiétude la réaction des autorités. On cite, notamment, la prolongation de la garde à vue des militants arrêtés, qui sont plus de cent quatre-vingts dans tout le Maroc (3), et la suspension de la presse d'opposition.

M. YOUSOUFI : un complot contre l'U.S.F.P. ?

M. Abderrhaman Youssoufi, membre du bureau politique, revenu au Maroc le 16 octobre 1980 après quinze ans d'exil, nous a déclaré samedi : « *Nous constatons qu'une sorte d'état d'exception de fait s'est installé. Dans ces conditions, nous nous demandons si l'émeute du 20 juin ne s'inscrit pas dans un complot prémédité contre l'U.S.F.P. Notre parti n'avait-il pas déjà été mis en cause de façon inattendue par le roi, lors de sa conférence de presse du 1^{er} juin, lorsqu'il avait affirmé que si nos quinze députés se retiraient du Parlement pour protester contre sa prolongation, ils se mettraient dans l'illégalité.* »

En sens inverse, trois facteurs militent en notre faveur : tout d'abord notre innocence fondamentale dans les émeutes du 20 juin et la difficulté de rassembler des éléments plausibles pour nous accuser de subversion. En second lieu, l'impact inattendu de la grève du 20 juin et, enfin, les manifestations de la réprobation internationale à la suite de la répression contre la C.D.T. Peut-être le pouvoir engagera-t-il finalement avec l'opposition et les syndicats le dialogue qu'il s'est obstinément refusé à ouvrir avant les événements. Sinon il faudrait rompre avec le processus de démocratisation engagé depuis 1977. Mais, voyez-vous, nous sommes fondamentalement inquiets parce que, à chaque fois, nous, opposition socialiste, nous avons été placés dans la situation de Sisyphe. Chaque fois que nous avons réussi à amener le rocher près du sommet de la montagne un événement inattendu l'a fait retomber. »

ROLAND DELCOUR.

(1) Malgré la réduction de 50 le 7 juin, des hausses décidées 28 mai, celles-ci demeurent en pour le sucre de 21 %, l'huile 15 %, le lait de 7,4 %, le beurre 23,8 %, la farine de 20 %.

(2) N.D.L.R. — L'U.S.F.P. demande de préciser qu'elle n'a rien de commun avec l'A.M.F., reau national (*le Monde* du 26 ju). En effet, ce groupe était proche l'ancienne U.N.F.P., mais il s'écarter de l'U.S.F.P. pour se rapprocher de groupes de tendance marxiste-léniniste.

(3) M^e Karam, membre de la commission administrative de l'U.S.F.P. n'a pas encore été libéré, contrairement à une information dont nous étions fait l'écho.

PROTESTATIONS « CONTRE LA RÉPRESSION

A la suite des émeutes de Casablanca, différents partis et organisations ont exprimés leur réprobation et demandé aux autorités marocaines d'annuler les mesures prises :

● A PARIS : le P.S. exprime sa « *réprobation* » devant les « *sacres de Casablanca* » et soutient « *les justes revendications économiques, politiques et sociales du peuple marocain* ».

Les comités de lutte contre la répression au Maroc (14, rue Nanteuil, 75015 Paris) ont adressé au président de la République, un télégramme demandant « *au respect des droits de l'homme* » que la France « *prenne fermement position dans le cadre des relations bilatérales* ».

La Fédération internationale des droits de l'homme (27, Jean-Dolent, 75013 Paris) a adressé, pour sa part, un télégramme à M^e Maati Bouabid, premier ministre — lui réclamant l'institution d'une commission d'enquête.

● A GENEVE : le comité de la liberté syndicale du Bureau international du travail a saisi de la situation marocaine. Le comité est habilité à demander l'envoi d'une mission d'enquête dans le pays.

● A BRUXELLES : la Confédération internationale des syndicats libres « *a condamné la répression et manifesté sa solidarité aux travailleurs marocains* ».

MAROC

Les soldats entraient dans les maisons et tiraient à bout portant

Récit d'un témoin des massacres de Casablanca

Un jeune Français séjournant au Maroc a assisté, les 20, 21 et 22 juin à la répression déclenchée par le pouvoir royal à Casablanca. Voici l'essentiel de son témoignage :

SAMEDI MATIN. « J'étais assis à la terrasse d'un café, près de Sahat Sghaghna. Les policiers passent pour contraindre les commerçants à ouvrir leurs boutiques. La foule se rassemble. La « Merda » (police auxiliaire) commence à frapper à grands coups de matraque en bois d'un mètre de long. »

11 HEURES. « La place est envahie par les forces de répression. Les manifestants se protègent derrière les voitures. Les grenades lacrymogènes fusent. Les manifestants ripostent en incendiant des voitures et en lançant des pierres. Ils se dispersent dans les quartiers en dénonçant la violence de la répression. »

VERS MIDI. « Les forces de police tentent d'isoler les quartiers. Un homme vient d'être tué sur la place de Sghaghna. C'était un coup de feu. A ce moment, des tirs à la mitrailleuse et même à la mitrailleuse éclatent un peu partout, sans sommation. »

« C'était un véritable massacre. Les gens se réfugiaient dans les maisons. J'ai vu un enfant tué dans les bras de sa mère, qui s'était penchée à la fenêtre. Un bébé a eu la tête fracassée par une grenade lacrymogène. »

« La panique, mais aussi la colère se sont emparées des gens. Dans tous

les quartiers, des manifestations se sont organisées. »

« Les militaires sont entrés dans les maisons. Il ont cisailé la jambe d'un homme à coups de baïonnette et l'ont jeté sur un camion. J'ai vu un vieillard qui venait de prendre un sac de farine dans un entrepôt être abattu sur place. »

« Les arrestations ont été nombreuses. Tous les jeunes gens de 15 à 20 ans ont été emmenés. »

« Dans la soirée, les militaires tiraient sur tout ce qui bougeait. Un enfant de neuf ans, qui avait échappé à la surveillance de ses parents, a été tué dans la rue. »

« Il est impossible de connaître le nombre exact des morts. Les corps restaient étendus dans la rue. Les militaires interdisaient aux familles de reprendre les leurs. Seuls quelques corps étaient recouverts de linceuls. Un vieux barbier habitant du quartier diffusait un enregistrement du Coran pour faire prononcer aux agonisants le Shahada (foi en Dieu). »

« Dans une seule ruelle, celle de Beni Mguild, une fusillade a fait 16 morts. »

« Les corps ont été rassemblés près de la place et sont restés jusqu'au lendemain dans la rue. Les militaires ont fouillé systématiquement toutes les maisons pour reprendre les morts à leurs familles. Les gens qui étaient blessés étaient immédiatement arrêtés. Beaucoup de blessés ont été parqués, sans soins, dans le parc de la foire de Casablanca. On ne peut savoir combien sont morts. »

« Mon voisin, qui travaille dans un hôpital m'a raconté que les militaires étaient venus reprendre tous les blessés, même ceux qui étaient sur la table d'opération. Beaucoup n'ont pas survécu. »

DIMANCHE ET LUNDI. « Les arrestations ont continué. Les maisons dont les locataires avaient apporté une aide quelconque aux manifestants étaient systématiquement vidées de leurs habitants. »

« Les certificats nécessaires pour enterrer les morts ont été refusés, afin d'obliger les familles à se rendre à la police. »

« Des fusillades ont encore éclaté dimanche et lundi. On ne sait combien il y a de morts ; des centaines. Des arrestations ? Des milliers. Déjà des policiers essaient de s'enrichir. On demande un million pour un fils injustement arrêté. La police et l'armée avaient prémédité leur coup. J'ai vu moi-même des policiers en uniforme briser des pare-brise de voitures, incendier des motos. Pendant ce temps, dans les quartiers riches, la vie continuait. On tirait à Bab Marrakech et, à 200 mètres de là, les boutiques de luxe étaient ouvertes. »

□ **LORS DE LA MANIFESTATION** qui s'est déroulée samedi à Paris contre les massacres de Casablanca, le PCF était représenté par Henri Meilhat, président du groupe communiste du conseil de Paris, et Ferhat Belkacel, membre de la section immigration du Comité central.

Maroc

LES ÉMEUTES DE CASABLANCA

Un millier de personnes seraient déférées devant les tribunaux

Environ un millier de personnes seraient, finalement, déférées devant les tribunaux marocains, à la suite des émeutes du 20 juin, à Casablanca dont cinquante pour cette seule cité. Le tribunal de grande instance étant trop exiguë, les inculpés ont été répartis dans quatre salles différentes où les procès se déroulent simultanément, depuis une semaine, devant un public nombreux, constitué essentiellement, des membres des familles.

A Larache, dans le nord-ouest du pays, sept personnes ont été condamnées à deux années de prison ferme pour avoir participé aux manifestations du 20 juin, indique-t-on dans les milieux proches de l'union socialiste des forces populaires.

Les événements de Casablanca continuent à susciter des réactions dans le monde.

● A PARIS : La Fédération internationale des droits de l'homme (27, rue Jean-Dolent, 75014, tél. : 331-94-95), a mandaté, mercredi 1^{er} juillet, M^{re} Jean-Pierre Mignard, avocat à la cour d'appel de Paris, pour se rendre à Rabat et à Casablanca, en vue de « faire un premier bilan des victimes tuées et blessées » et de « réunir tous les éléments d'information sur la portée et l'endue de la répression qui a suivi, en particulier, sur le nombre des personnes emprisonnées, l'organisation des procès et la situation personnelle de deux avocats : M^{re} Karam et Benameur, dont on est sans nouvelles ».

Les comités de lutte contre la répression au Maroc (14, rue de Nanteuil, 75015 Paris) ouvrent une souscription pour prendre en charge l'envoi, au Maroc, des avocats constitués par les prisonniers politiques ou mandatés comme observateurs judiciaires : les chèques sont à libeller à l'ordre de Mme Morel, pour l'envoi des avocats et à M^{re} Guilbard, pour le soutien aux victimes.

● Le Secours populaire français (9, rue Froissart, 75003 Paris, C.C.P. 654 H Paris, « Solidarité Maroc ») a « exprimé son indignation aux autorités marocaines » et ouvert une « souscription de solidarité matérielle en faveur des familles des victimes et des blessés graves ».

● A TUNIS : l'Union générale tunisienne des travailleurs tunisiens réclame « la libération immédiate de tous les détenus

syndicalistes et le respect des libertés et des droits syndicaux au Maroc ». M. Ahmed Mestiri, secrétaire général du Mouvement des démocrates socialistes a également adressé un télégramme à M. Abderrahim Bouabid, premier secrétaire de l'U.S.F.P., l'assurant de la totale solidarité du M.D.S.

● A VARSOVIE : M. Lech Walesa, président du syndicat polonais Solidarité a lancé un appel « pour la libération des militants syndicaux détenus », dans un télégramme adressé aux autorités de Rabat.

Maroc

AU PROCÈS DE RABAT

Quarante-sept membres de l'opposition ont été condamnés à des peines de quatre à douze mois de prison

M^r Abderrahmane Benameur, ancien bâtonnier de Rabat et membre de la commission nationale de l'Union socialiste des forces populaires (U.S.F.P.), inculpé pour sa participation aux manifestations du 20 juin, à Rabat et à Casablanca, a été condamné à trois ans de prison avec sursis, jeudi 30 juillet, par la chambre criminelle de la cour d'appel de Rabat.

Rabat. — A l'issue du verdict du procès de Rabat, tous les condamnés ont crié, avant de retourner en prison, des slogans patriotiques, affirmant : « Nous poursuivrons la lutte. »

Auparavant, les défenseurs avaient rejeté en bloc les accusations portées contre leurs clients et affirmé qu'à travers eux, le pouvoir entendait mettre en accusation l'U.S.F.P. et la C.D.T. Le collectif d'avocats, plus d'une centaine, venus de tout le Maroc et qui s'étaient portés défenseurs de M^r Benameur, avait rejeté, lui aussi, les accusations formulées contre l'ancien bâtonnier (incitation à la grève et troubles à l'ordre public). Il était ressorti à l'évidence des auditions des témoins que M^r Benameur n'avait participé en rien à l'organisation de la grève. C'est pourquoi, dans les milieux socialistes, la condamnation de l'ancien bâtonnier était considérée jeudi comme une menace pour l'U.S.F.P.

Les tribunaux prononcent des peines contradictoires : c'est ainsi que pour deux dossiers à peu près semblables (distribution de tracts et incitation à la grève), deux membres de la commission administrative de l'U.S.F.P., le bâtonnier Sassi, d'Agadir, et M. Ahmed Ben Salah, responsable de la C.D.T. de Tanger, ont été condamnés, le premier le 28 juillet à quatre mois de prison avec sursis, le second à deux ans de prison ferme le 24 juillet. Peut-être le bruit fait autour de l'arrestation du bâtonnier Sassi a-t-il été pour quelque chose

Vingt et un militants de l'U.S.F.P. et de la Confédération démocratique du travail (C.D.T.) ont été condamnés à une année de prison ferme, et vingt-six autres à quatre mois de prison ferme. Il y a eu, en outre, treize condamnations à six mois de prison avec sursis et vingt et un acquittements.

De notre correspondant

dans la relative mansuétude dont il a bénéficié.

Un autre procès de trente et une personnes a commencé, lundi 27 juillet, devant le tribunal correctionnel de Rabat. Les charges retenues contre les accusés sont à peu près les mêmes que dans le procès des quatre-vingt-deux. A Casablanca, d'où sont originaires la plus grande partie des deux mille personnes arrêtées, selon les chiffres officiels, dont la moitié ont été maintenues en détention et déferées devant les tribunaux, il est encore trop tôt pour dresser un bilan des condamnations. Le journal *Al Alam*, organe du parti nationaliste de l'Istiqlal (gouvernemental), évaluait le 9 juillet à trois cent cinquante le nombre de personnes qui avaient déjà comparu en justice dans tout le Maroc, sans compter les militants ou responsables syndicaux arrêtés pour la plupart avant ou après les événements du 20 juin à leur domicile ou au siège de leur organisation.

Sur le sens et la portée de cette vague de procès et de condamnations, deux thèses sont en présence à Rabat. La première a été énoncée, lundi 27 juillet, lors de la séance de clôture du Parlement par le chef du groupe parlementaire socialiste, M. Radi, à la tribune de la Chambre des représentants. Il a dénoncé la « politique de répression systématique » déclenchée selon lui par le pouvoir contre le peuple marocain. Il l'a qualifiée de « politique d'épouvante qui ne mènera nulle part

sinon à la faillite de ce pays » (1). Selon cette première thèse, le pouvoir entend faire rentrer sous terre une opposition socialiste dont il pouvait redouter le rapide renforcement, étant donné le climat général de mécontentement au Maroc.

Selon la seconde thèse, qu'on pourrait qualifier de cynique, la répression serait une manière pour le pouvoir de s'assurer des atouts supplémentaires afin d'obliger l'U.S.F.P. à rester au Parlement à la rentrée d'octobre. En effet, le parti socialiste a décidé, en principe depuis l'échec du référendum de 1980 de quitter le Parlement à la rentrée alors que la Chambre doit encore siéger pendant deux ans. Lors de sa conférence de presse du 1er juin, le roi avait prononcé des paroles menaçantes à l'adresse des députés qui voudraient se retirer de l'Assemblée et avait qualifié leur retrait éventuel de saut dans l'« illégalité ». Dans cette hypothèse une « négociation » pourrait encore s'ouvrir à la rentrée entre le pouvoir et l'opposition socialiste. Une éventualité énergiquement démentie tant du côté de l'opposition socialiste que des milieux officiels.

ROLAND DELCOUR.

(1) C'est sans doute pour avoir voulu reproduire ces propos que le journal communiste *Al Bayane*, ré-autorisé depuis le 15 juillet, a encore été interdit à la vente, mercredi 29 juillet. Il est reparu jeudi 30 juillet avec un éditorial de son directeur, M. Ali Yata, stigmatisant la censure préalable à laquelle est soumise toute la presse depuis les événements du 20 juin. La presse socialiste, elle, demeure interdite.

Au Maroc

Des dirigeants du parti socialiste et de la Confédération démocratique du travail sont traduits en cour d'assises

Casablanca (A.F.P., Reuter). — Le rédacteur en chef du quotidien socialiste *Al Moharrir* (le Libérateur), M. Mustapha Karchaoui, a été renvoyé devant la cour d'assises, ainsi que ses cinq co-inculpés, MM. Mohamed Karam, avocat membre du comité central de l'Union socialiste des forces populaires, Noubir Amaoui, secrétaire général de la Confédération démocratique du travail, Mohamed Lamrani, Lekbir Lebzoui et Abderrahmane Chenaf, membres du bureau exécutif de la C.D.T.

C'est par un coup de théâtre que le procès de ces dirigeants — un des derniers d'une longue série qui a suivi les événements sanglants du 20 juin — avait repris mardi 18 août devant le tribunal de première instance de Casablanca : le ministère public a, en effet, demandé au tribunal de se déclarer incompétent et a réclamé le renvoi de l'affaire devant la chambre criminelle de la cour d'appel, juridiction devant laquelle les peines encourues sont beaucoup plus lourdes.

En fait, lorsque le procès s'était ouvert le 11 juillet, la défense avait fait valoir que les inculpés avaient été maintenus en garde à vue par la police au-delà des quatre jours autorisés par la loi. Le juge avait alors ordonné une enquête complémentaire et le report du procès. Mardi soir, le tribunal a suivi les conclusions du ministère public, qui a trouvé dans cette enquête des motifs d'inculpation plus graves (compli-

cité de jets de pierres, incendies, etc.) que ceux invoqués en juillet.

La défense, assurée par un collectif dirigé par le bâtonnier de Casablanca, M^e Mohamed Naciri, a estimé que cette enquête était entachée de nullité pour non-respect de la procédure et a demandé un renvoi, pour mieux prendre connaissance du réquisitoire du parquet. Elle a également renouvelé sa demande de mise en liberté provisoire des inculpés. Le tribunal a rejeté ces deux requêtes. *Al Moharrir*, le plus fort tirage de la presse marocaine, et l'hebdomadaire *Libération* sont toujours suspendus.

← le monde

MAROC

Cour d'assises pour les dirigeants syndicaux

L'acte d'accusation truqué laisse prévoir de lourdes condamnations

Hassan II a choisi de frapper très fort les dirigeants de la centrale syndicale CDT (Confédération démocratique du travail) en ordonnant à ses juges de traduire les inculpés devant une cour criminelle au lieu de les faire juger comme prévu par un tribunal correctionnel. Celui-ci s'est déclaré incompétent, conformément aux désirs du palais royal.

Rappelons que le principal inculpé est Noubir al Amaoui, secrétaire général de la CDT. Figurent à ses côtés trois membres du comité exécutif de la

centrale syndicale ainsi que l'avocat Mohamed Karam, membre de la commission administrative de l'Union socialiste des forces populaires, et Mustapha Karchaoui, rédacteur en chef du quotidien de l'USFP, « *Al Moharrir* », toujours interdit.

Tous ont été arrêtés les 20 et 21 juin, après la grève générale lancée à l'appel de la CDT et la sanglante répression décidée par le pouvoir marocain.

En traduisant les prévenus devant une cour criminelle, les juges ont aggravé considérablement l'acte d'accusation qui vise désormais « l'incendie volontaire, la détérioration de bâtiments industriels et de documents publics et commerciaux, pillages en bande, etc. ».

Bien que le dossier soit « un condensé d'irrégularité », ainsi que l'a déclaré le bâtonnier de Casablanca, M^e Mohamed Naciri, on peut craindre que de lourdes condamnations soient prononcées contre ces hommes qui luttent pour un peu moins de misère et un peu plus de démocratie.

La justice marocaine veut être sévère

Le tribunal de première instance de Casablanca a décidé avant-hier de se désaisir, en faveur de la cour d'assises, du procès engagé contre le rédacteur en chef du journal socialiste marocain « *Al Moharrir* », M. Mustapha Karchaoui, et de cinq autres dirigeants de l'opposition politique et syndicale.

Les six inculpés sont désormais sous le coup d'accusations beaucoup plus graves. Les textes sur lesquels le parquet s'est fondé pour demander le renvoi aux assises visent en effet l'incendie volontaire, la détérioration de bâtiments industriels et de documents publics et commerciaux, le pillage de banques, etc...

Les autorités ont, on le voit, choisi la fermeté pour ce procès, le dernier, du moins à Casablanca, de ceux faisant suite aux sanglants événements des 20 et 21 juin derniers.

le 'Humilité' →

← Libération